



## DESCRIPTION DES EMPLOIS ÉTUDIANTS

### PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES

Le préposé aux bénéficiaires est en contact direct avec l'utilisateur, il se doit d'être à l'écoute, bienveillant et toujours avoir le bien-être de celui-ci au centre de ses priorités. Il veille à donner aux usagers les soins appropriés tels que l'hygiène, le bien-être et la surveillance. Il voit au confort, aux besoins généraux, à l'occupation de ceux-ci et ce, dans un environnement sécuritaire. Il se doit d'aider à la mobilisation des patients en utilisant les principes de déplacements sécuritaires. Il doit administrer les soins d'hygiène (changement de culotte, bain, douche). Il doit aussi l'aider à se vêtir et à se nourrir. De plus, le préposé aux bénéficiaires doit avoir d'excellentes habiletés de communication car il doit transmettre toutes les observations sur l'état de santé et le comportement du patient à l'équipe soignante.

### SUPERVISEUR DE CONTACT

Son mandat premier est d'assurer la supervision lors des visites pour les familles suivies en protection de la jeunesse. Il doit toujours s'assurer que le jeune est en sécurité et ce, en tout temps. Dans le cadre de ses fonctions, il doit prendre connaissance des objectifs établis pour la visite supervisée. Lors de la visite, il doit faire respecter les règles et objectifs, assurer le bien-être, le confort, la sécurité et les besoins de l'enfant. Il doit avoir une attitude positive, être calme et favoriser le bon déroulement de la visite. Il doit aussi avoir une très bonne capacité à mettre ses limites lorsque nécessaire. Suite à la rencontre, il rapporte ses observations à l'intervenant en charge.

Le superviseur de contact doit posséder un véhicule pour se déplacer dans le cadre de ses fonctions et être âgé d'au moins 18 ans..

### ASSISTANT EN RÉADAPTATION (DITSA-TROUBLES GRAVES DE COMPORTEMENT)

L'assistant en réadaptation travaille dans un domicile, une résidence, un foyer de groupe et assume un ensemble de tâches ayant pour but d'accompagner et de supporter l'utilisateur adulte présentant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme (DITSA) et sa famille dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne ou de la vie domestique. Il voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de l'utilisateur dans des activités individuelles et communautaires. Il voit aussi à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des usagers. Il a également à préparer des repas ou effectuer des travaux domestiques. De plus, en collaboration avec les autres intervenants, il participe à l'identification des besoins de l'utilisateur et l'application du plan d'intervention.

### ÉDUCATEUR (CLASSE 2)

L'éducateur (classe 2) observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités. Il participe aux activités de la vie courante, organise et anime des activités individuelles ou de groupes dans le but d'assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats. Il supporte et accompagne le jeune, sa famille et les partenaires dans les

différentes sphères d'activités, dans le but de faciliter son intégration sociale. Il doit aussi consolider des notes évolutives en rédigeant les documents appropriés.

L'éducateur doit être âgé d'au moins 18 ans.

### **AGENT DE RELATIONS HUMAINES (NON QUALIFIABLE)**

L'agent de relations humaines contribue à mettre en place un environnement favorable au développement des jeunes de 0 à 18 ans. Il travaille en étroite collaboration avec les familles et plusieurs ressources du milieu, afin que la protection et le développement de l'enfant soient assurés et que celui-ci puisse bénéficier d'un soutien constant dans sa communauté. L'agent de relations humaines non-qualifiable travaillera à la DPJ dans le secteur de l'application des mesures. Il devra appliquer et faire respecter les mesures mises en place pour permettre l'atteinte des objectifs au plan d'intervention. Il aura à évaluer les capacités de changement, témoigner au Tribunal de la Jeunesse lorsque requis et travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires.

Le permis de conduire ainsi qu'un véhicule est obligatoire pour exercer cet emploi.

Un BAC dans un domaine des services sociaux est requis pour exercer cet emploi

### **AGENT D'INTERVENTION**

Par ses interventions et ses attitudes positives, il favorise le meilleur cheminement psychologique, physique, social et affectif de l'utilisateur et assure le respect de ses droits. Il applique le plan d'intervention, observe le comportement du client et signale ses observations. Il applique aussi diverses méthodes d'intervention (protection personnelle, dégagement, immobilisation) enseignées lors de la formation OMEGA. Il intervient en situation de crise et d'agressivité ou encore suite à une agression, et ce même physiquement lorsque la situation l'impose. Il effectue des rondes de sécurité dans l'établissement et procède à la vérification quotidienne des appareils liés à la sécurité (appareils de communication, verrouillage des portes, systèmes de sécurité, détecteurs de fumée, etc.). Il peut être appelé à supporter les intervenants dans les différents services. L'agent d'intervention doit être âgé d'au moins 18 ans.

### **PRÉPOSÉ EN PHYSIOTHÉRAPIE OU ERGOTHÉRAPIE**

Le préposé en physiothérapie ou ergothérapie travaille en collaboration avec les différents professionnels de la réadaptation dans l'application des plans de traitements et dans certaines tâches à caractère technique de complexité restreinte. Il peut aussi effectuer le transport des usagers en traitement, préparer les salles et désinfecter les équipements et le matériel.

Ce titre d'emploi est accessible pour les étudiants suivant une formation en ergothérapie, en physiothérapie ou en orthophonie.

En fonction de ton diplôme et de ton profil, tu pourrais occuper l'un des emplois suivants :

Emplois pour les futurs diplômés		Emplois pour les étudiants (en cours de formation)	
Technicien en travail social	24.78\$ à 35.67\$/heure	Préposé aux bénéficiaires étudiant	25.63\$/heure
Technicien en éducation spécialisé Éducateur	24.78\$ à 35.67\$/heure	Assistant en réadaptation –Supervise contacts	22.54\$ à 26.00\$/heure
Agent de relations humaines	27.08\$ à 47.98\$/heure	Assistant en réadaptation (DITSA-TG)	22.54\$ à 26.00\$/heure
Travailleur social	27.08\$ à 47.98\$/heure	Éducateur classe 2	23.97\$ à 35.67\$/heure
Psychoéducateur	27.08\$ à 47.98\$/heure	Agent de relations humaines NQ	27.08\$ à 47.98\$/heure
Technicien en diététique	24.21\$ à 32.32\$/heure	Agent d'intervention	22.36\$ à 25.00\$/heure
Technologue en physiothérapie	24.78\$ à 35.67\$/heure	Préposé en physiothérapie ou ergothérapie	22.18\$ à 24.13\$/heure
Ergothérapeute	27.46\$ à 50.39\$/heure		
Physiothérapeute	27.46\$ à 50.39\$/heure		
Orthophoniste	27.46\$ à 50.39\$/heure		
Nutritionniste	27.62\$ à 48.94\$/heure		
Audiologiste	27.46\$ à 50.39\$/heure		
Sexologue	27.46\$ à 50.39\$/heure		
Psychologue	28.33\$ à 52.88\$/heure		
Technicien en orthèse-prothèse	24.36\$ à 33.95\$/heure		